

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

du 10 Sept. 1975

 ECRET N° 75/404

MPPT/RNTP

portant titularisation et nomination
des Ingénieurs stagiaires des cadres
de la Catégorie A1 des Services Tech-
niques (Travaux Publics) au titre des
années 1970 et 1974.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.

VISAS :

Vu la Constitution du 24/6/73;
Vu la Loi 15/62 du 3/2/62 portant Statut Général des fonction-
naires des cadres;
Vu l'arrêté n° 2.087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
Vu l'arrêté 60-90/FP du 3/3/60 fixant le Statut commun des cadres
de la Catégorie A1 des Services Techniques de la R.P.C.;
Vu le Décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémuné-
rations des cadres de la R.P.C.;
Vu le Décret 62-196 du 5/7/62 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
Vu le Décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 portant Statut
général des fonctionnaires;
Vu le Décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
Vu le Décret n° 63-81 du 26/3/63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires;
Vu le Décret 65-170/MF du 25/6/65 réglementant l'avancement des
fonctionnaires des cadres de la R.P.C.;
Vu le Décret n° 75/20 du 8/1/75 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret 75/21 du 9/1/75 fixant la composition du Gouverne-
ment de la République Populaire du Congo;
Vu les Procès-verbaux de la Commission Administrative Paritaire
d'Avancement réunie le 12/6/75;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. -- Sont titularisés et nommés au 1er échelon, les
Ingénieurs des cadres de la Catégorie A1 des Services Techniques
(Travaux Publics) dont les noms suivent :

.../...

AVANCEMENT 1970

1^{er} Echelon - Indice 780

M. - BAKOUMASSE Patrice p/c du 5/9/70 - Brazzaville

AVANCEMENT 1974

1^{er} Echelon - Indice 780

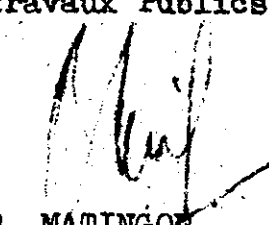
M. - GANGA Daniel p/c du 14/9/74 - RNTP Dolisie

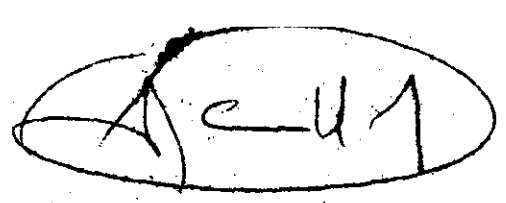
ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates indiquées ci-dessus, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 10 Septembre 1975

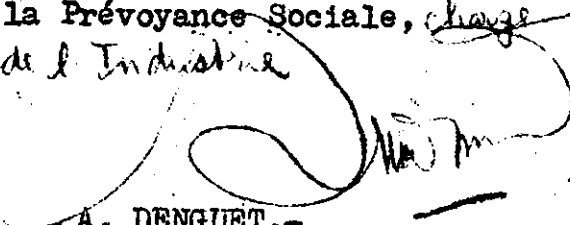
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Transports et
des Travaux Publics,

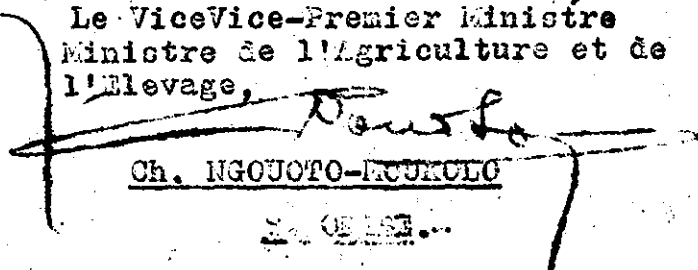

B. MATINGO.-


H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale, *chargé*
de l'Industrie


A. DENGUET.-

P. Le Ministre des Finances,
Le Vice-Vice-Premier Ministre
Ministre de l'Agriculture et de
l'Elevage,


Ch. NGOJOTO-MUKOKO

AMPLIATIONS :

SGCE/COURRIER		3
JORPC		1
MTPT		2
DG-RNTP		6
DGP		4
DF		1
CF		1
ASECNA		1
Intéressés		2